

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

en application des articles L. 121-8 et L.121-9 du code de l'environnement et conformément à la décision n° 2026 / 73 / METHAVERT / 2 du 22 juillet 2026 de la Commission nationale du débat public

Projet Méthavert d'usine de production d'hydrogène et d'e-méthanol et de son raccordement électrique situé sur la zone industrialo-portuaire du Havre (76)

Objet de la concertation préalable

QAIR et RTE organisent une concertation préalable sur le projet Méthavert de construction d'une usine de production d'hydrogène et d'e-méthanol au sein de la zone industrialo-portuaire du Havre (communes de Rogerville et de Gonfreville-l'Orcher, département de Seine-Maritime) et son raccordement au réseau d'électricité (communes de Rogerville, Oudalle et Sandouville, département de Seine-Maritime), conformément aux articles L.121-8 et L.121-9 du Code de l'environnement.

Organisation de la concertation préalable

Au regard du montant du projet estimé à 1,2 milliard d'euros, et de la catégorie du projet, un équipement industriel (R121-2 du Code de l'environnement), les responsables du projet, QAIR et RTE ont conjointement saisi la Commission nationale du débat public (CNDP). Par sa décision du 4 février 2026 (Décision n° 2026 / 15 / METHAVERT / 1), la CNDP a décidé qu'il y avait lieu d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9 du Code de l'environnement. Cette décision est consultable sur le site <https://www.legifrance.gouv.fr>

La concertation préalable est organisée sous l'égide de Monsieur Alban BOURCIER et Madame Sophie MARIE, garants désignés par la CNDP. Tout au long de la concertation, le public pourra s'adresser directement à eux par voie électronique à alban.bourcier@garant-cndp.fr ou sophie.marie@garant-cndp.fr ou par voie postale à l'adresse suivante (en mentionnant « Concertation préalable Méthavert ») : Commission Nationale du Débat Public, 244, Boulevard Saint-Germain 75007 Paris.

Durée et périmètre de la concertation préalable

La concertation se déroule pendant une période de presque 9 semaines, **à compter du jeudi 1er octobre jusqu'au dimanche 29 novembre 2026 inclus sur le périmètre des 4 communes suivantes** : Rogerville, Gonfreville-l'Orcher, Oudalle et Sandouville. Les événements de la concertation préalable se dérouleront essentiellement sur le territoire de la Communauté urbaine Le Havre Seine-Métropole (LHSM).

Modalités de la concertation préalable

Pour l'information du public :

- **Un site internet** dédié à la concertation a été créé : <https://methavert-normandie.fr>
- **Un dossier de concertation** présentant le projet, ses objectifs, ses caractéristiques, ses impacts et ses alternatives ainsi que le déroulement de la concertation est disponible sur le site <https://methavert-normandie.fr>, lors des rendez-vous de la concertation, et mis à disposition dans les mairies de Rogerville et Gonfreville-l'Orcher, ainsi qu'à la CCI du Havre.
- **Une synthèse du dossier de concertation** est disponible sur le site internet, lors des rendez-vous de la concertation, et diffusée aux mêmes endroits que le dossier de concertation.
- **Un kit de communication**, composé d'un article de présentation du projet et de la concertation ainsi que de visuels pour les sites internet et réseaux sociaux, diffusé aux collectivités et parties prenantes concernées par le projet pour faciliter le relais de l'information.
- **Un communiqué de presse**, à destination des journaux locaux
- **Une exposition** lors des rencontres avec le public et durant la concertation dans les mairies de Rogerville et Gonfreville-l'Orcher, ainsi qu'à la CCI du Havre.
- **Un affichage sur le site du projet.**
- **Une inscription sur le site internet** pour recevoir des informations durant la concertation.

Pour l'expression du public (renseignements à venir concernant les dates, lieux et horaires sur le site <https://methavert-normandie.fr>) :

- **Des rencontres publiques généralistes :**
 - Réunion publique d'ouverture le 6 octobre de 19h à 21h à Rogerville (Salle des fêtes Lucien Derrey)
 - Rencontres terrain à Gonfreville-l'Orcher (Centre commercial Océane) le 28 octobre et au Havre (Centre commercial Les Docks) le 29 octobre.
 - Réunion publique de synthèse le 27 novembre de 19h à 21h au Havre (Carré des Docks)
- **Des rencontres avec des publics ciblés et/ou sur des thématiques précises :**
 - Réunion thématique « économie et énergie » au Havre le 3 novembre
 - Réunion thématique « aménagement, risques et environnement » à Gonfreville-l'Orcher le 5 novembre
 - Réunion thématique « emploi et formation » au Havre le 17 novembre
 - Visite du site (sur inscription et dans la limite de 20 places) le 5 novembre
 - Rencontres avec les étudiants du territoire (Lycée Schuman-Perret au Havre, Lycée Coubertin à Bolbec et INSA à Rouen).
- **D'autres modes d'expression, en dehors des temps de rencontre en présentiel, sont prévus :**
 - Des avis, questions, contributions, propositions peuvent être déposés sur le site internet <https://methavert-normandie.fr>
 - Le cahier d'acteur, pour permettre aux personnes morales de faire connaître leur position sur le projet, disponible sur le site internet <https://methavert-normandie.fr>
 - Des fiches en papier de contact et de contribution disponibles en mairie de Rogerville et de Gonfreville l'Orcher, à la CCI pour permettre de poser une question ou d'exprimer un avis, à déposer dans l'urne.

Bilan des garants

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, les garants rédigent un bilan qui sera rendu public et transmis à QAIR et RTE qui le publient sans délai sur le site internet de la concertation. Ce bilan est également publié sur le site internet de la Commission nationale du débat public, et sera joint aux dossiers d'enquêtes publiques.

La décision du maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable

QAIR et RTE publient, dans un délai de 2 mois à compter de la publication du bilan des garants, sur le site internet de la concertation, un rapport indiquant les enseignements tirés de la concertation préalable et les suites données au projet.

CONTACT :

QAIR – projet Méthavert
ZAC Cambacérès, 120 rue Maryam Mirzakhani, 34000 Montpellier